

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 25 août 2021, à 19 H 50**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jocelyn Cardinal	, conseiller municipal de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (en Teams)
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé (en Teams)

EST ABSENT :

M. Gérald Charron , maire de Laforce

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M ^{me} Catherine D.-Marchand	, coordonnatrice aux communications et de la promotion du territoire
M. Sami Bdiri	, greffier
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à 19 h 40.

08-21-319

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 50 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec un point ajouté dans l'article Affaires municipales, Motion de félicitation pour le nouveau chef de TFN.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc revient sur le passage de l'équipe de la Belle tournée, émission diffusée sur les ondes de TVA. Une émission sur la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été enregistrée à la ferme Valsy de Saint-Édouard-de-Fabre. Elle salue le travail réalisé par la municipalité et l'ensemble des bénévoles et agents de développement.

Elle poursuit en mentionnant que plusieurs blogueurs ont été de passage au Témiscamingue au cours de la saison estivale, en plus du Raid Aventure qui se tiendra le 11 septembre prochain. Cette panoplie d'activités contribue au rayonnement de notre territoire.

Lors de la prochaine réunion de travail du conseil, des discussions portant sur les futures et nécessaires communications stratégiques de la MRC seront au programme. Le positionnement de la MRC sera primordial pour le développement économique et politique du territoire tout autant qu'il l'est au niveau tourisme et attractivité.

Elle poursuit en mentionnant que le budget alloué pour offrir un rabais à nos citoyennes-citoyens qui visitaient nos attractions touristiques muséales a connu un succès au-delà des espérances, d'où la décision du comité administratif de bonifier l'enveloppe pour la saison 2021.

Madame Bolduc félicite aussi les organisateurs des fêtes du village, dont celle de la Fête de moisson à Fugèreville. Elle a constaté que ces événements ont été grandement appréciés par les participants qui avaient hâte de se retrouver dans une ambiance festive.

Elle termine en saluant la grande cohésion de l'actuel conseil de la MRC et la contribution de tous, ce qui a facilité l'avancement des divers mandats dans un esprit de grand respect et de collaboration.

08-21-320

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Des questions en lien avec le projet Onimiki, l'émission la Belle tournée, un enjeu de territoire à Laforce ont été posées par un citoyen présent à l'assemblée du Conseil.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LA CONNECTIVITÉ.**

Un état de situation est fait concernant l'avancement des travaux d'inventaire par l'entreprise Vidéotron, en collaboration avec le milieu municipal. Une rencontre aura lieu le 22 septembre prochain, entre les directions générales des municipalités locales et des représentants de Vidéotron pour discuter du présent dossier. D'autres intervenants du territoire seront invités à cette journée.

Pour la desserte en téléphonie cellulaire, il demeure une problématique dans le secteur sud, où le signal est déficient. Des discussions sont en cours pour tenter de trouver des solutions à cette situation.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – LES AGRICULTURES INNOVANTES ET LA RÉVISION DU PDZA.**

Madame Bolduc mentionne avoir fait une présentation auprès du conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue.

Elle souligne qu'une équipe de tournage de la Semaine verte, sera présente au Témiscamingue du 29 août au 1er septembre. Ils prévoient rencontrer l'URDAT, le chercheur Vincent Poirier, des producteurs agricoles et la préfète leur accordera une entrevue, le mercredi 1^{er} septembre.

Le projet des petites terres continue de susciter l'intérêt de part et d'autre, considérant son concept innovateur. Le pôle des agricultures innovantes contribue beaucoup au rayonnement du territoire.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.**

Le comité d'attraction tiendra une rencontre le 28 septembre pour reprendre les travaux en matière de stratégie d'attractivité. La politique d'accueil et de rétention est en voie d'être finalisée. Lors d'une prochaine séance du conseil, les membres seront invités à adopter celle-ci.

Informations ENJEU PONCTUEL | SOINS DE SANTÉ.

M^{me} Bolduc rappelle la situation des découvertures de divers services au cours de la saison estivale, tant à l'hôpital de Témiscaming qu'à Ville-Marie. Cette situation est vécue partout au Québec. Des représentations sont effectuées auprès des autorités gouvernementales pour les sensibiliser à l'importance de revoir certains modes de fonctionnement. À cet égard, la préfète souligne que lors de ses interventions auprès des autorités politiques, elle a évoqué la révision de la fiscalité des travailleurs retraités qui pourrait offrir des possibilités intéressantes pour tout un bassin de travailleurs, de même que qu'il importe de réfléchir à l'organisation du travail en lien avec les lois professionnelles.

Information ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA de l'OBNL "Complexe des eaux profondes" dépose un rapport sommaire sur l'état d'avancement des travaux de l'OBNL.

Il mentionne le souhait du CA de l'organisme de rencontrer les membres du conseil. Cette rencontre pourrait se tenir lors de la prochaine réunion de travail du Conseil de la MRC, prévue le 9 septembre prochain. De plus, un membre de la communauté autochtone de Winneway a joint le conseil d'administration, favorisant ainsi la collaboration entre les communautés.

M^{me} Bolduc indique qu'il est possible qu'un nouvel appel de projet soit lancé en 2022 pour les installations de loisirs et sportives.

Information ENJEU PONCTUEL | CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19.

La préfète rappelle que des cliniques mobiles pour la vaccination sont en cours sur le territoire, dans des secteurs ciblés. Elle invite les élus à promouvoir la vaccination auprès de la population puisqu'à ce jour, vaccin demeure le seul et meilleur moyen pour contrer la pandémie de la Covid-19.

08-21-321 ENVELOPPE COVID-19 : PROPOSITION POUR LA DISTRIBUTION DES FONDS.

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2021, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une contribution financière de 800 010 \$ à la MRC de Témiscamingue comme soutien financier en lien avec la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin dernier, les membres du conseil se sont réunis en rencontre de travail pour discuter de divers dossiers, dont la présente enveloppe;

CONSIDÉRANT QU'au terme des échanges, les membres du conseil présents ont mentionné vouloir utiliser une bonne partie de cette enveloppe pour organiser et améliorer des services en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie, la MRC cumule 99 417,18 \$ de frais liés directement à la gestion de la pandémie Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le remboursement du Fonds Régions Ruralité, à même l'enveloppe de la Covid-19, pour un montant de 59 346,47 \$.
- **D'AUTORISER** le remboursement des dépenses Covid-19, à même la présente enveloppe, pour un montant de 40 227,01 \$.
- **DE CONSERVER** un montant de 25 000 \$ pour les frais à venir au niveau de la gestion de la COVID-19.
- **QUE** le résiduel de l'enveloppe soit affecté au poste budgétaire « Sécurité civile - Développement de services territoriaux ».

Advenant une disponibilité budgétaire, après que le conseil aura statué sur l'organisation de la sécurité civile sur le territoire, les sommes résiduelles pourront être allouées au développement du projet de Hub numérique.

08-21-322

FONS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) | ADOPTION DU RAPPORT FINAL 2015-2020.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRC), par son mandat, soutient l'entrepreneuriat de même que le développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC vient appuyer la MRC dans ces champs de compétences;

CONSIDÉRANT QUE par l'aide gouvernementale accordée à la MRC sous forme de subventions, le FDT s'est vu remplacer les divers programmes de soutien financier que la MRC recevait en matière d'aménagement, de développement local et rural et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le fonds est venu à échéance le 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport final du Fonds de développement des territoires 2015-2020.
- **DE DEMANDER** au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que le montant résiduel de 1 262 903 \$ soit transféré dans l'enveloppe du Fonds Régions Ruralité.

Information

FONS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) | ADOPTION DU RAPPORT DE TRANSITION.

À la suite d'une discussion téléphonique avec la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la directrice générale recommande le report du présent point à la séance du mois de septembre.

Information

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 : ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

M^{me} Lyne Gironne ayant constaté des erreurs dans le document présentant les options possibles pour ajuster la rémunération du personnel électoral, le point est reporté à une séance ultérieure.

08-21-323

SÉCURITÉ INCENDIE | DEMANDE DE LA RISIT.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la RISIT a transmis une demande à la MRC afin que celle-ci assume les frais excédentaires, pour un montant total de 11 200 \$, pour les services de désincarcération et de SUMI pour les interventions de l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la RISIT a signé lesdites ententes de 2019 avec la MRC, qui est partie prenante de ces ententes, au même titre que les autres services de Sécurité-incendies qui déploient le service;

CONSIDÉRANT que les élus du conseil de la MRC ont pris acte de la demande de la RISIT lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 25 août 2021 et ont pour avis que le cadre d'une entente se doit d'être respecté à partir du moment où l'ensemble des parties concernées ont signé cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE RESPECTER** le cadre des ententes de 2019, de ne pas acquiescer à la demande et ne pas compenser la RISIT pour les frais excédentaires mentionnés dans leur demande.

08-21-324

TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE ET LE BALADEUR – APPROBATION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ APPLICABLE À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2021.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder annuellement à un ajustement à la tarification;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue ont établi de reconduire les tarifications de 2020 pour l'année 2021 pour le service de transport adapté, vu le contexte de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE la tarification doit être approuvée par la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'un affichage d'un mois dans les véhicules adaptés avant l'application de la prochaine tarification est requis selon les directives du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce renouvellement de la tarification a été adopté par le conseil d'administration de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue lors de la réunion régulière du 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le renouvellement de tarification telle qu'adopté par la Corporation du transport adapté, à sa séance du 29 avril 2021.

08-21-325

ADDENDUM AU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DU TÉMISCAMINGUE | GUIDE À L'INTENTION DE LA CPTAQ POUR L'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION, D'EXCLUSION ET D'INCLUSIONS.

CONSIDÉRANT la résolution n° 06-21-285 autorisant l'adoption le 16 juin 2021 du plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de pilotage de révision du PDZA tenue le 8 juillet 2021, au cours de laquelle une présentation de la proposition du guide à l'intention de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'étude des demandes d'autorisation, d'exclusion, et d'inclusion a été faite aux membres dudit comité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de pilotage de révision du PDZA sont favorables à l'addendum au PDZA révisé, exception faite du MAPAQ qui s'est abstenu de commenter le guide et s'est donc dissocié de la démarche d'addendum;

CONSIDÉRANT que dans l'étude des demandes qui lui sont soumises, la commission de protection du territoire agricole du Québec, (CPTAQ) applique les critères de décision prévus à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la loi 122 portant sur la reconnaissance des municipalités par le gouvernement provincial comme étant un gouvernement de proximité;

CONSIDÉRANT la modification de l'article 62 du règlement de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) avec l'ajout d'un onzième critère obligatoire spécifiant que pour rendre une décision ou émettre un avis ou un permis dans une affaire qui lui est soumise, la CPTAQ doit se référer au plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée;

CONSIDÉRANT la place prépondérante qu'occupe l'agriculture et l'agroalimentaire dans l'économie locale et l'occupation dynamique et durable du territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT les valeurs du PDZA de la MRC de Témiscamingue sont l'entrepreneuriat, l'innovation, le savoir-faire, l'épanouissement et le respect;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommé
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **MODIFIER** le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Témiscamingue révisé (2021 – 2026), adopté le 16 juin 2021, par l'ajout d'un Guide à l'intention de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'étude des demandes d'autorisation, d'exclusion, et d'inclusion.
- **ADOPTER** l'addendum au plan de développement de la zone agricole révisé (2021 – 2026) du Témiscamingue.
- **TRANSMETTRE** une copie du PDZA incluant l'addendum au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi qu'à la CPTAQ.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC TRICENTRIS | RÉPONSE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Les membres du conseil prennent acte de la réponse du MAMH en lien avec la correspondance de la MRC du 6 novembre 2020, qui demandait l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de pouvoir renouveler de gré à gré, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024, son contrat avec l'organisme à but non lucratif Tricentris pour le tri et le conditionnement des matières recyclables de son territoire. Selon les

informations transmises, le contrat en cours viendra à échéance le 14 avril 2022,

Le Ministère affirme ne pas pouvoir y donner suite favorablement. En effet, il semble que le contexte actuel ne permet pas de justifier que la MRC de Témiscamingue soit dispensée du respect des règles usuelles d'adjudication de contrats.

Madame Bolduc informe le conseil que ce dossier sera discuté lors du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, qui aura lieu le 30 août 2021.

08-21-326

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES: PRÉCISION - VENTE DU CAMION #5.

CONSIDÉRANT la résolution n° 06-21-291 adoptée le 16 juin dernier en lien avec la vente du camion #5;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser la façon dont sera vendu ce camion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la vente du camion #5 par appel de proposition.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DES MESURES DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR).

Les membres du Conseil prennent acte du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue, pour l'année 2020.

Règlement
numéro
208-08-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES CONTENEURS À LANIEL (TNO).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC est considérée comme une municipalité locale pour son territoire non organisé;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre la MRC a juridiction en matière d'environnement, de nuisances, de véhicules divers et de bien-être général en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion, donné le 16 juin 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Nicol Gervais

et résolu unanimement

- **QUE** le présent règlement no. 208-08-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no. 208-08-2021, les dispositions suivantes s'appliquent :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement s'applique aux parties du territoire non organisé Laniel identifiées sur les plans en annexe et comprenant :

- La partie non organisée du canton Mazenod (au sud les limites de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre
- Le canton Shehyn
- La partie du canton Tabaret située à l'Est de la route 101
- Une partie du canton Bruchési incluant les baux numéros 28, 891-14, 274-29, 746-21, 210 et 13-258 émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Pour les fins du présent règlement, un conteneur est une caisse métallique de dimensions normalisées, utilisée habituellement pour le transport de marchandise. Les wagons de chemins de fer, tramway, autobus, roulottes de construction, remorques ou semi-remorques, remorques modifiées ou non ou autres équipements similaires, de boîtes de camion, de conteneur ou autre véhicules ou composante de véhicules désaffectés de nature comparable, sur roues ou non, sont considérés comme des conteneurs aux fins de ce règlement.

ARTICLE 3

Les conteneurs sont interdits sur le territoire de Laniel, à moins d'être recouverts (sur tous les côtés) d'un déclin de vinyle, d'aluminium ou de bois de la même couleur que le bâtiment principal. Dans ce cas, la structure est exempte de publicité et de lettrage.

Les conteneurs existants doivent être conformes, le 1^{er} octobre 2022.

Les normes de cet article ne s'appliquent pas aux conteneurs utilisés pour les ordures, le recyclage, le compostage ou les débris de construction, ni pour les conteneurs utilisés à des fins touristiques, à des fins d'interprétation muséologique ou comme restaurant. Les conteneurs utilisés sur un chantier de construction doivent être enlevés 30 jours après la fin des travaux.

ARTICLE 4

Le non-respect de l'article 3, constitue une infraction au règlement.

ARTICLE 5

Quiconque contrevient au présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300 \$ avec ou sans frais. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une offense séparée et le contrevenant sera passible de l'amende ci-dessus édictée, pour chaque jour durant lequel l'infraction se continuera. La municipalité/MRC (ou les personnes qu'elle autorise) pourra intervenir pour faire enlever un conteneur, pour rendre conforme tout conteneur ou tout terrain en infraction par rapport au présent règlement. Ces frais sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain et sont assimilés à une taxe foncière en vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales. Pour l'application de ce règlement, la municipalité/MRC (ou les personnes qu'elle autorise) peut entrer et circuler sur tout terrain entre 7h00 et 21h00.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ lors d'une séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 25 août 2021.

Claire Bolduc, préfète

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Plans ci-annexés faisant partie intégrante du présent règlement :
territoire non organisé Laniel soumis au présent règlement

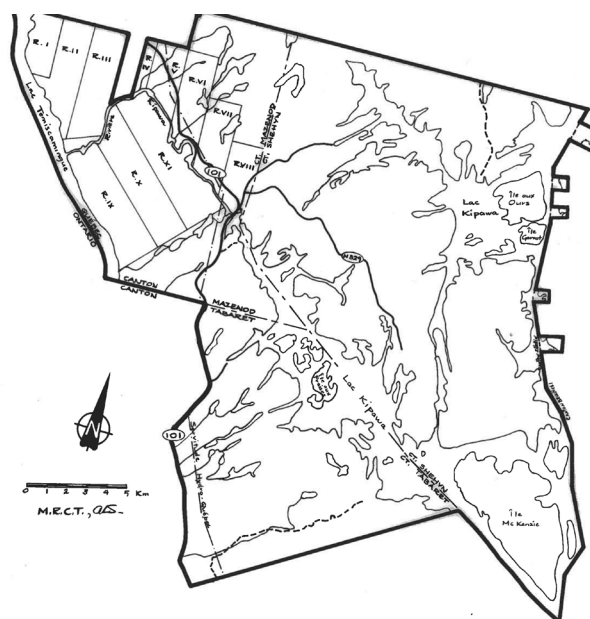
Avis de motion/dépôt du projet de règlement : 16 juin 2021

Adoption par le conseil : 25 août 2021

Copie aux municipalités locales : _____

Publication/affichage : _____

Annexe – Plan



08-21-327

AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR SOUTERRAIN | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2021-07-28 lancé, par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant l'achat d'un réservoir souterrain pour la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions jugées conformes, soit:

- L'Arsenal: 32 975 \$, taxes non incluses
- Granby Composites: 36 964,79 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour l'achat d'un réservoir souterrain pour la sécurité incendie, à l'Arsenal, pour un montant de 32 975 \$, taxes non incluses.
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat soient assumés par le Comité municipal de Laniel.

08-21-328

AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR SOUTERRAIN | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2021-07-29 lancé, par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant l'installation du réservoir souterrain;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une soumission jugée conforme, soit les Solutions d'eau Bourgelas: 21 735.16 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Roy
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour l'installation du réservoir souterrain, à l'entreprise Solutions d'eau Bourgelas, pour un montant de 21 735,16 \$, taxes non incluses.
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat soient assumés par le Comité municipal de Laniel.

08-21-329

AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COUPE DE BRANCHES | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2021-07-06 lancé, par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant la coupe de branches aux abords de chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux vise la coupe de branches aux abords des chemin McAdam et la Baie-des-Plongeurs, pour une distance de 18 kilomètres;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions jugées conformes, soit:

- Transport Christian Durand: 37 800 \$, taxes en sus (2 100 \$ par km)
- Construction Gilles Caya: 49 000 \$, taxes en sus (2 722,22 \$ par km)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Marco Dénommé
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour la coupe de branches aux abords de chemins municipaux, à l'entreprise Transport Christian Durand, pour un montant de 37 800 \$, taxes non incluses.
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat soient assumés par le Comité municipal de Laniel.

08-21-330

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE GESTION DE L'ENTENTE SECTORIELLE AVEC LE RÉSEAU BIBLIO.

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée à M. Francis Bérubé, directeur de la CPAT, de représenter la MRC de Témiscamingue sur le comité de

gestion de l'entente sectorielle de développement avec le Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste de M. Xavier Roy à titre de directeur de la CPAT, le 30 novembre 2020, en remplacement de M. Francis Bérubé ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur est sous l'autorité de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'il a assurera la représentation des cinq MRC sur le comité de gestion ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Réseau Biblio est à toute fin pratique terminé et qu'il est nécessaire d'adopter le rapport final qui a été présenté au MAMH le 21 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Xavier Roy, directeur de la CPAT, à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue sur le comité de gestion de l'entente sectorielle avec le Réseau Biblio en remplacement de M. Francis Bérubé.

08-21-331

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE RÉCIPENDIAIRE DU PRIX DOLLARD-MORIN.

Il est proposé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **D'ADRESSER** une motion de félicitations à M. Réal Couture, lauréat régional du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2021, décerné par le ministère de l'Éducation du Québec.

M. Couture s'est vu décerner ce prix en lien avec sa grande implication en loisir culturel. Nous n'avons qu'à penser à sa participation à la Commission culturelle de la MRCT qui dure depuis 26 ans déjà, au Théâtre de la Loutre dont il est le fondateur, à ses années au sein de la Corporation Augustin-Chénier/Le Rift et à ses implications régionales, entre autres au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bravo M. Couture et merci de faire rayonner notre territoire au niveau culturel.

Information

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2021, SOUS LE THÈME « MAINTENANT ».

Les membres du conseil prennent acte que le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021, au Palais des congrès à Québec, sous le thème « Maintenant ». Pour cette édition, Madame Claire Bolduc agira à titre de vice-présidente du congrès.

Un protocole de mesures sanitaires sera mis en place afin de rencontrer les exigences de la Santé publique.

Considérant le contexte des élections municipales, pour le moment, seule la municipalité de Kipawa aura un représentant.

Information **SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Les membres du Conseil de la MRC ont pris acte du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021 ainsi que du projet du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 du comité administratif.

08-21-332 **MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE NOUVEAU CHEF DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE TIMISKAMING FIRST NATION.**

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE FÉLICITER** M. Arden McBride, nouveau chef élu, pour la communauté autochtone de Timiskaming First Nation à Notre-Dame-du-Nord.

Information **AFFAIRES NOUVELLES : INFORMATION DE LA VILLE DE TÉMISCAMING.**

M. Yves Ouellet, mentionne que la ville de Témiscaming a décliné une offre en vue d'organiser la Finale régionale des jeux du Québec en 2022, et cela faute de ressources humaines. Il ajoute que la ville de Témiscaming met ses installations municipales à la disposition d'autres municipalités au Témiscamingue dans l'éventualité où l'une d'entre elles déciderait de tenir cet événement.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Aucune question de l'assistance.

08-21-333 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 15 SEPTEMBRE 2021

Il est 21 h 15.

Claire Bolduc, pp.
Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne
Lyne Gironne, directrice générale-
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.

